

# La poudre et l'asticot : le rouspéteur...

Autor(en): **Molles, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **76 (1949)**

Heft 1

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-226761>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



## La poudze et l'asticot

### Le Rouspéteur...



Le Vaudois... ! le Vaudois... !

Il faut reconnaître ce qui est... ! C'est pas tant un type crâne.

Pour rouspéter, il rouspète, c'est entendu : il rouspète, et comment !

La plupart du temps devant sa bourgeoise, la porte fermée, les rideaux tirés. Ou devant trois de blanc, à la pinte, quand il n'y a pas trop de risques... Il rouspète en confidence, si on peut dire. Mais si par hasard, Monsieur le Député est là, ou que le Syndic traîne ses culottes aux alentours, alors il se tait... pas tous, bien sûr... mais un beau tas tout de de même ; pas vrai ?

Par le château, on vous aiguille une loi, on te la passe au Grand Conseil, on te l'applique, ça peut ne pas plaire à tout le monde. Alors qu'est-ce qui se passe ? je vous le demande un peu ? Le Jules à l'Henri se sent personnellement visé, mène la vie dure à la Louise qui n'en peut mais, et au café, le dimanche après le culte, le voilà qui cause avec l'Aloïs. Il parle de la loi, il est contre et il rouspète ; comme il n'enregistre pas toutes ses conversations, le Député n'en saura rien et sa rouspétance n'aura servi à personne, si ce n'est à alléger un peu son irritation, mais de profit, rien de rien.

Tenez, moi qui vous parle, je suis là avec vous, devant un demi, pas trop mauvais ma foi, c'est du 47, je suis Vaudois, tout comme vous. Eh bien ! il me faut rouspéter... Il n'y a personne qui peut nous entendre ? non, la servante « fait les jaunes » à la cuisine, on est tranquille, il est bien entendu que je ne vous dit ça qu'à vous seul ! !

C'est cet espèce de règlement qu'on nous a collé, concernant la pêche au lac de Morat, en voilà encore une combine ! J'aimerais bien connaître le gaillard qui s'est laissé marcher sur les pieds par les Fribourgeois et les Bernois, lors de l'établissement du dit, ça doit être un sacré malin.

Supposez qu'un promeneur, qui a envie de pêcher un « platet » ou une perche au lac de Morat, mettons vers Salavaux par exemple, veuille prendre un petit bateau, histoire d'aller voir à une vingtaine de mètres de la rive ce qui se passe, et qu'il déplie sa canne montée honnêtement avec trois plombs, une plume ou un vieux bouchon, comme pour pêcher la sardine, eh bien ! savez-vous ce qui arrive ?... non...

Eh bien ! il se décolle de la rive la plus proche, un superbe gendarme qui, entre nous, ferait mieux de s'occuper de faire respecter des règlements bien plus intelligents et bien plus vaudois concernant la pêche à la main, l'emploi du lisier ou toutes sortes d'autres braconnages ; ce gendarme qui, à mon avis, encore une fois, perd son temps, vous rape dessus et vous colle une contravention avec carnet, crayon et tout le tremblement ; vous demandant les noms, prénoms de vos père, mère, grands-pères, grands-mères, oncles et cousins remués de germains, etc., comme pour un assassin et même, si sa bourgeoise lui a fait des misères la veille, vous ramasse tout votre bataclan, canne avec ses trois plombs, et plume ; vous vous rendez compte... Le gendarme n'en peut rien, bien sûr, il a des ordres...

Si c'est possible ? C'est comme je vous le dit ; tenez, moi qui vous cause : une perchette, une seule pauvre petite perchette, toute modeste, que j'ai prise dans ce sacré lac, m'a coûté 9 francs (8 fr. 50 d'amende et 50 ct. de frais) plus une rubrique à mon casier judiciaire... à moi... c'est honteux, mais ne le dites à personne... Santé !...

J. Molles.

---

**Nouveau CONTEUR VAUDOIS**

**N'oubliez pas que l'abonnement part  
de septembre 1948 à août 1949**